

Rapport du président exercice 2021

Préambule

Nous avons souvent déploré la lenteur des travaux de renaturation et d'amélioration de l'état de la Venoge. A la décharge des autorités, il convient de rappeler qu'on revient de loin ! Souvenez-vous ! Il y a à peine 20 ans, les poissons ne pouvaient migrer en amont que sur quelques kilomètres et ils n'étaient même pas comestibles tant la Venoge était polluée ! Les renaturations n'étaient qu'à l'état de balbutiements et l'assainissement des rejets polluants à l'état d'études.

Nous nous plaignons à constater que depuis quelques années les projets de renaturations se multiplient et font l'objet de nombreuses « démarches de concertation » entre le canton, les communes et les ONG. Ainsi les obstacles à la libre migration des poissons ont maintenant été presque tous assainis ; l'important projet de revitalisation du Bois de Vaux a été mené à son terme tout comme celui d'Echandens. Bien d'autres projets sont en cours, notamment dans le cadre des mesures de compensation écologique à la construction de la routes de contournement de Vufflens et Penthaz (RC177), maintenant terminée.

Cette situation montre l'importance des cours d'eau naturels ou renaturés ; la végétation procure de l'ombre et les poissons peuvent eux-mêmes se rendre dans des zones plus fraîches et plus riches en eau. L'importance de mettre en place des projets en adéquation avec la nature plutôt que la combattre n'est plus à démontrer. Et les efforts ne doivent pas se relâcher ; depuis le début des années 2000 la population de truites a été divisée par deux et celle des ombres par trois.

Dans ce cadre, la Venoge, ou du moins une partie de son cours, pourrait être incluse dans le projet du WWF « Perles de rivières », notre comité y songe ...

Quelques nouvelles concernant notre comité

Nous avons accueilli Marie-Jo Petitot, représentante de Pronatura Vaud, nouvelle membre du comité AVV ainsi que Diane Maître, pour l'Association de Sauvegarde du Léman.

Notre situation financière est saine grâce à des dépenses limitées au plus près ; elles restent toutefois dépendantes de 2 sources de financement :

Les cotisations des 4 associations membres d'AVV (il faut rappeler qu'à ce jour nous n'avons pas d'autres membres, non issus d'une association) ;

Les indemnités versées par la Direction générales des routes au titre de notre participation aux séances de la commission de suivi des mesures de compensation liées à la RC177 (route de contournement de Vufflens et Penthaz).

Ces dernières représentent plus de la moitié de nos rentrées et sont appelées à disparaître dès lors que cette commission va bientôt terminer ses travaux. Sans être trop préoccupant notre avenir financier n'est donc pas des plus brillants.

Reflets de nos activités :

Janvier : dans le cadre de l'analyse de l'eau de la Venoge nous avons rencontré un spécialiste de l'UNIL (explications et discussions notamment sur les seuils de détection et les « valeurs de qualité » Ecotox).

Embouchure de la Venoge : les concessions de boucles d'amarrage ont été renouvelées pour 5 ans ; nous ne sommes pas intervenus.

Mars : à Gollion la place d'exercice PC sera transformée : nouveaux bâtiments, route élargie mais meilleure distance à l'Oufemmaz et diverses mesures environnementales. Les ONG sont consultées ; visite sur place. L'enquête publique suivra.

Visite sur place également concernant le projet de désaffectation du domaine public (DP) no 48, dans le périmètre no 2 du PAC Venoge (St-Sulpice).

Avril : séance de conciliation St-Sulpice (décadastration DP).

Mai : séance de la commission de suivi des mesures environnementales liées à la RC177 et visite d'une réalisation à La Chaux.

Juin : séance de notre comité (analyses eaux, site Web, AG, projet de film avec un drone, etc.).

Rencontre renaturation : la DGE Eaux organise chaque année un échange entre les ONG et le canton ; nous y avons participé.

Juillet : visite de la Venoge en crue : film vidéo pour notre site.

Août : AG à La Chaux (la visite du moulin du Veyron a été annulée pour cause de maladie de son propriétaire) ; pour les détails de nos discussions et autres voir le PV de l'AG 2022 (exercice 2021). Visite de l'assainissement d'un seuil sur le Veyron.

Octobre : Les ONG ont été consultées au sujet de la construction d'un nouveau vortex, plus profond, qui sera construit pour absorber les eaux claires de la localité (Cossonay) et ceci avant l'enquête publique. Nous avons regretté la disparition progressive et définitive du ruisseau des Rochettes dès la construction du 1er vortex. Toutefois, nous avons reconnu que les mesures de compensation, aménagement de l'ancien lit en un nouveau biotope, sont bien décrites et seront favorables à la nature. L'ouvrage d'évacuation des eaux qui sera construit constituera le nouvel Espace Réservé aux Eaux, s'il est nécessaire au fonctionnement de l'ouvrage, ne remplace en aucun cas le ruisseau des Rochettes d'origine. Nos remarques ont été envoyées et l'enquête publique devrait venir prochainement.

Serge Ansermet, président AVV Août 2022 (collaboration : Michel Collet)